



Fiche d'inscription Tir à l'Arc

Saison 2024-2025

Renseignements Archer :

Nom d'usage :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Sexe : M F

Date de Naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Profession /Etudes :

Téléphone :

@mail :

Montant de la cotisation

- **Adulte : 185€**
- **De 12 à 17 ans : 175€**
- **De 8 à 11 ans : 165€.**

+ 5€ de frais de dossier pour tout nouvel adhérent, à régler avec le montant de la cotisation.

Nous restituer pour l'inscription :

- Cette fiche dument remplie,
- Le paiement à l'ordre d'AMTTA,
- Le certificat médical (sur papier libre avec coordonnées et références lisibles du médecin) ainsi que la mention : **AUCUNE CONTRE INDICATION POUR LE TIR A L'ARC EN COMPETITION.**
- 1 photo d'identité pour les nouveaux adhérents,
- L'autorisation parentale pour les mineurs,
- Le document complété de droit à l'image.

Lu et approuvé le :

Signature :



Informations et règles de vie

La cotisation est versée pour l'année sportive, elle comprend :

- *L'adhésion au club*
- *La licence et les participations F.F.T.A. (Fédération Française de Tir à l'arc)*
- *Les entraînements*

Les entraînements sont encadrés par des bénévoles titulaires de diplômes fédéraux.

Le matériel pour la pratique du tir à l'arc est fourni par le club.

Du matériel de perfectionnement peut être loué dans la limite des disponibilités.

Créneaux horaires :

Ils sont accordés annuellement par La ville de Mions pour l'utilisation des salles.

Le planning de répartition des cours est consultable sur le site internet du club

Pour les périodes de vacances scolaires, l'accès étant fermé, le club fait des demandes d'utilisations spécifiques.

Discipline et sécurité :

Les traditions de courtoisie, en vigueur dans l'archerie doivent être respectées en tout temps et en tous lieux.

Un absolu respect des consignes dictées par les entraîneurs est demandé. Des sanctions, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive en cas d'infraction grave, pourront être appliquées par les entraîneurs et validées par le Président.

Communication :

AMTTA dispose d'un site internet <https://www.amtta-mions.fr>, d'une page Facebook, régulièrement mis à jour.

Responsabilité :

AMTTA décline toute responsabilité de perte ou vol. Chaque archer est responsable de son propre matériel.

Lu et approuvé le,

Signature



Autorisation parentale (pour les mineurs)

Je soussigné(e) M., MmeTuteur légal, autorise mon enfant
.....à participer aux entrainements de tir à l'arc.

Date :

Signature :

Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à l'arrivée du professeur et dès la fin du cours.

Droit à l'image

Je soussigné (nom, prénom) autorise AMTTA à
utiliser mon image ou (l'image de mon enfant) pour la publication
de photos et vidéo sur son site internet, sur internet, dans la presse, pour des
communications internes....

Sauf avis contraire de ma part, la publication est permise pour une période
indéterminée (année en cours et à venir).

Date

Signature



Je soussigné(e) Monsieur Madame (barrer la mention inutile)

Nom Prénom

Certifie avoir répondu « NON » à toutes les questions du questionnaire de santé joint (cerfa 15699*01)

Pour le renouvellement de licence d'une fédération sportive FFTA

- Pour moi-même

Ou

- Pour mon enfant

Pour la saison de tir à l'arc 2024/2025

Fait à Mions le

Signature